

DELIBERATION

REUNION DU 29 MAI 2018

Convocation du 22 mai 2018

Affichage du 1^{er} juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le 29 mai, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : C. PICHOT, J. CHEUL, F. TANTY, adjoints,
D. BAËTE, G. BOUAZIZ, T. HERNANDO, D. LEJEUNE, B. LEMAIRE,
M.P. PLANTÉ, F. RIBOUST.

Était absent excusé : J. C. FOUQUET (pouvoir à A. BOUTIN).

Élection du secrétaire de séance

B. LEMAIRE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 avril 2018

Aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu de la séance du 10 avril 2018 est approuvé à l'unanimité, moins une abstention (F. TANTY) pour absence.

Le maire revient sur le budget primitif Eau / Assainissement, qui a été voté lors de la précédente réunion. Au moment de la saisie des inscriptions budgétaires dans le logiciel comptable, il est apparu que le tableau Excel de préparation du budget contenait des cellules masquées. Il a donc été nécessaire de modifier certaines inscriptions en section d'investissement (par rapport à celles proposées au vote du conseil) :

- Imputation dépense 21531 - réseau d'eau : 50.098,68 €
- Imputation dépense 21532 - réseau d'assainissement : 48.000,00 €
- Imputation recette 1641 - Emprunt : 20.500,00 €

L'équilibre de la section d'investissement est ainsi préservé.

Approbation du rapport de la CLECT relative au transfert des Vauroux

Le maire expose qu'il s'agit d'approuver le rapport de la CLECT relatif aux attributions de compensation des communes de Lucé et Mainvilliers, dans le cadre des charges transférées pour la piscine des Vauroux. La Préfecture a en effet annulé la première délibération, certaines communes ayant délibéré en dehors du délai de 3 mois, et demandé que la situation soit régularisée par un vote de l'ensemble des communes composant Chartre Métropole au 1^{er} janvier 2018.

Certains conseillers s'étonnent de devoir approuver ce rapport qui ne concerne pas la commune, et qui a été soumis au vote en 2017.

Le maire répond qu'il s'agit d'une demande de la Préfecture, et qu'on peut estimer que le rapport est sincère.

Le résultat du vote est le suivant : 3 voix pour approuver le rapport de la CLECT (A. BOUTIN + pouvoir, J. CHEUL) et 9 abstentions.

Démission Lydia AUBERT - Création d'un poste d'adjoint technique pour entretien des locaux communaux

Le maire expose que Lydia AUBERT qui était chargée de l'entretien des locaux administratifs et de la salle polyvalente a obtenu un poste à temps complet au sein du syndicat scolaire. De ce fait, elle ne peut plus assurer ses fonctions dans la commune. Il convient donc de procéder à son remplacement.

Suite à différents échanges avec le Centre de Gestion, il s'avère que nous disposons déjà d'un poste d'adjoint technique à temps non complet, créé pour 10 heures hebdomadaires.

Le maire précise qu'il a reçu deux candidatures spontanées pour cet emploi, dont une personne de la commune, qui travaille actuellement à la mairie de Saint-Piat, et qui a déclaré être prête à s'adapter aux horaires, notamment pour la salle polyvalente. Les horaires de la garderie s'étendraient de 7 h à 9 h, et de 17 h 00 à 19 h 10. Il est prévu que les enfants se déchaussent dans le hall d'entrée, ce qui limiterait la surface salie.

La seconde candidate (question de G. BOUAZIZ) est une habitante de Maintenon, qui travaille actuellement au R.P.I.

A la question de C. PICHOT, le maire répond que nous resterons sur un emploi de 10 heures hebdomadaires, et que le poste est à pouvoir au 1^{er} juillet prochain. D. BAËTÉ se fait préciser les tâches effectuées, et la bonne estimation de ce temps de travail.

Le maire exprime qu'il est enclin à privilégier l'habitante de la commune. F. TANTY précise que le conseil doit se prononcer sur le poste, pas sur la personne.

Création de deux postes d'adjoints techniques pour la garderie périscolaire

Il s'agit de deux postes pour l'accueil des enfants à la garderie périscolaire. Le temps de travail serait annualisé, à savoir 53 h par mois, soit environ 27 h par agent.

F. TANTY ne comprend pas le rapport avec la convention prestataire de service, dont le personnel dépendrait.

A. BOUTIN répond qu'il faut anticiper et créer les postes, en attendant de la solution choisie (gestion directe ou prestation de service). Il précise qu'il préfère un recrutement direct, mais que le gros problème serait la gestion des absences des agents.

A la question de G. BOUAZIZ, le maire répond qu'on ne sait pas aujourd'hui quel sera le coût de la prestation. On garde donc le choix entre deux solutions, et il faudra statuer avant fin juin. Il exprime que les deux projets sont menés de front.

Il ajoute que la commune détermine un tarif, que le prestataire encaissera et la commune paiera la différence. La consultation sera lancée pour un an, et on ne mentionnera pas la possibilité de reconduction, pour une procédure plus simple.

F. TANTY exprime qu'il n'a rien contre les embauches en direct, mais se dit réticent sur les postes à temps partiel. Il faut bien réfléchir aux conséquences que cela peut induire, la gestion d'un contrat de droit public n'est pas la même que dans le secteur privé. On peut se retrouver à avoir des agents sans tâches à effectuer, mais rémunérés malgré tout.

Les contrats sont renouvelables, dans la limite de 6 ans.

M.P. PLANTE demande des précisions sur l'annualisation. A. BOUTIN répond qu'elle se fait soit sur 12 mois, soit sur 10 mois, cette seconde solution permettant aux personnes d'exercer librement une autre activité pendant 2 mois.

C. PICHOT demande ce que l'on fait des enfants le mercredi. A. BOUTIN répond que pour l'instant, le centre aéré de Changé accueille toujours les enfants de la commune. Une proposition de convention entre Portes Euréliennes et Chartres Métropole, pour 2 ans, serait en cours.

F. TANTY évoque la garderie du midi. A. BOUTIN répond que c'est inclus dans le financement du « déficit » de la cantine. Pour l'instant, pas de changement non plus.

F. TANTY pense que la création de notre garderie risque de déséquilibrer encore plus les comptes de Changé. A. BOUTIN rétorque que, de toutes façons, la CdC des Portes Euréliennes ne veut plus gérer ce centre.

Il ajoute que suite à la fusion des communautés de communes, la CdC des Portes Euréliennes s'est retrouvé avec pléthore de personnel, et demandent aux communes sortantes de reprendre des agents ou de participer aux charges.

Il pense que le surplus de personnel aurait pu être absorbé, en partie, par le biais d'une convention au-delà du 31 août, pour la garderie périscolaire. Madame RAMOND a déclaré ne pas être informée du problème.

Le maire ajoute que concernant l'indemnisation des communes sortantes, la CdC des Portes Euréliennes a revu, à la baisse, les chiffres adressés en Préfecture, qui avaient fait l'objet d'un accord de toutes les parties. Tous les mails relatifs à ce dossier ont été transférés à la Préfecture, avant une prochaine réunion.

G. BOUAZIZ demande si on peut reprendre des agents des Portes Euréliennes pour la garderie. A. BOUTIN répond que deux personnes de la commune sont déjà en vue pour ces postes.

Le maire résume donc qu'il propose au Conseil de créer deux postes aujourd'hui qui seront pourvus lors du prochain conseil, en fonction de la proposition des prestataires. Il précise qu'une consultation sera lancée auprès de deux organismes : PEP 28 et Familles Rurales, pour une réponse fin juin.

A la question de F. TANTY, le maire répond qu'actuellement environ 25 enfants sont pré-inscrits, dont une majorité de maternelles et CP / CE1.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à la création de deux postes d'adjoints techniques, à raison de 16 h 40 hebdomadaires, annualisées.

Tarification de la garderie périscolaire

Le maire expose que la proposition de tarifs est à joindre à la demande de consultation. Il propose, dans un premier temps, d'appliquer les mêmes tarifs que la CdC des Portes Euréliennes, pour assurer une continuité tarifaire pour la population.

F. TANTY répond que cette proposition est tout-à-fait louable, mais a-t-on une idée du coût pour la commune ? Il rappelle que les charges de personnel de la garderie ont été incluses dans le budget primitif. L'an prochain, le transfert de charges de personnel entre l'eau / assainissement et la commune disparaît.

Par ailleurs, sur les taxes foncières, une baisse sensible de la taxe des ordures ménagères va entraîner pour la commune, une chute du coefficient de l'effort fiscal, et donc une baisse de la DGF.

D. BAËTÉ exprime qu'en fait, aujourd'hui, on n'a pas de vision précise des coûts inhérents au service de garderie, et à leur impact sur le budget.

Il ajoute que la garderie sur la commune est un confort pour les enfants et pour les parents. A. BOUTIN exprime que le projet a été très bien accueilli par les administrés concernés.

C. PICHOT pense qu'il faut garder les tarifs actuellement en vigueur, au moins la première année.

Le conseil municipal donne un accord unanime à l'application des tarifs de garderie périscolaire, tels qu'ils sont annexés au présent procès-verbal.

Consultation de prestataires de services pour la garderie périscolaire

Le maire rappelle que la convention serait signée pour un an, afin de simplifier la procédure de consultation, notamment au niveau du montant du marché.

F. TANTY demande à consulter les annexes qui seront jointes à la convention, à savoir le nombre d'enfants, les tarifs et le nom des personnes à recruter.

G. BOUAZIZ demande si les enfants sont inscrits à l'année. La réponse du maire est négative, mais on peut mentionner dans le règlement intérieur que l'inscription doit être faite une semaine avant, avec paiement systématique même en cas d'absence de l'enfant.

B. LEMAIRE demande si le service de garderie est exclusivement réservé aux familles de la commune. Le maire répond affirmativement. Plus il y a d'enfants inscrits, plus le personnel doit être en nombre.

G. BOUAZIZ suggère une modification du projet de convention concernant le paragraphe 1.2 - Durée du contrat : « renonciation expressément motivée, et en accord avec le code des marchés publics ».

D. BAËTÉ signale une erreur de terminologie dans la convention : il convient de mentionner les classes de maternelle et d'élémentaire (le primaire regroupant les deux).

F. TANTY demande de modifier les termes « école maternelle et primaire communale ». Il s'agit de l'école du R.P.I. (paragraphe 3.6). Par ailleurs, il faut supprimer le mercredi, du fait du retour à la semaine de quatre jours.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord au projet de cahier des clauses techniques particulières, et autorise le maire à lancer une consultation auprès de prestataires de services pour la gestion d'un accueil périscolaire communal.

Questions diverses

Tout le mobilier nécessaire à la garderie (tables, chaises) a été trouvé à Chartres Métropole. Il reste à acquérir des tapis, des meubles à chaussures, des porte-manteaux, une armoire à pharmacie... Il est prévu de reprendre une partie du local technique, et de faire une ouverture sur la salle polyvalente pour le rangement du mobilier. Un devis de matériel a été établi pour environ 1.600 euros. Une subvention sera demandée à Chartres Métropole.

Le 23 mai dernier, a eu lieu la réunion avec le Conseil Départemental pour les subventions au titre du F.D.I. Du fait de nombreuses demandes de la part des communes, le taux de subvention serait ramené aux alentours de 25 % (au lieu de 30 %).

La réunion en Préfecture avec la CdC des Portes Euréliennes, prévue le 30 mai est reportée au 18 juin. La CdC présente des demandes aberrantes, telles la participation à l'amortissement pour le Gymnase Hélène Boucher à Pierres, ou pour la gendarmerie.

La Préfecture a demandé des calculs sur les chiffres au 31 décembre 2016, ce dont F. TANTY s'étonne fortement.

A la demande de G. BOUAZIZ, le maire rappelle que la compensation due à la commune sur les investissements réalisés s'élevait initialement à environ 103.000 euros ; aujourd'hui, on nous parle de 70.000 euros.

25 composteurs ont été vendus lors de la réunion organisée par Chartres Métropole. Nous avons fait l'acquisition d'un composteur pour le cimetière, ainsi que pour le site scolaire de Chartainvilliers.

Le carnaval organisé avec l'Association des Parents d'Elèves a connu un beau succès, avec une météo estivale.

Le nettoyage de printemps (également à l'initiative de Chartres Métropole) s'est déroulé samedi dernier. L'itinéraire choisi s'étalait du chemin parallèle à la D906, derrière la serre jusqu'au lieudit « le Vau » pour une équipe, et à l'aire de loisirs et le lieudit « la Conche » pour une seconde équipe. Cela a permis de constater que la commune est relativement propre. Un déjeuner était organisé à Bailleau-L'Evêque, où un diplôme de participation a été remis à la commune.

Tour de tapis

C. PICHOT : évoque le malentendu créé autour de la suppression de l'arrêt à l'abri bus des Bruyères, dû à un manque de précision dans le courrier pour les inscriptions au transport scolaire. Le maire a échangé avec Mme PREVOST, présidente de l'APE, qui a pu rassurer les personnes concernées. Une information sera insérée dans la prochaine Voix du Frou.

B. LEMAIRE : évoque l'arrivée de caravanes à la mare (et pas sur la partie bitumée). Le maire répond que la gendarmerie est informée. Les personnes seraient dans l'attente de la réparation d'un véhicule.

Le maire ajoute que Chartres Métropole possède la compétence et les aires d'accueil.

T. HERNANDO : rappelle qu'il n'y aura pas de fête de la musique cette année. M.P. PLANTE exprime que des animations sont prévues à Saint-Piat le 21 juin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 10.